

BILAN SOCIAL 2022

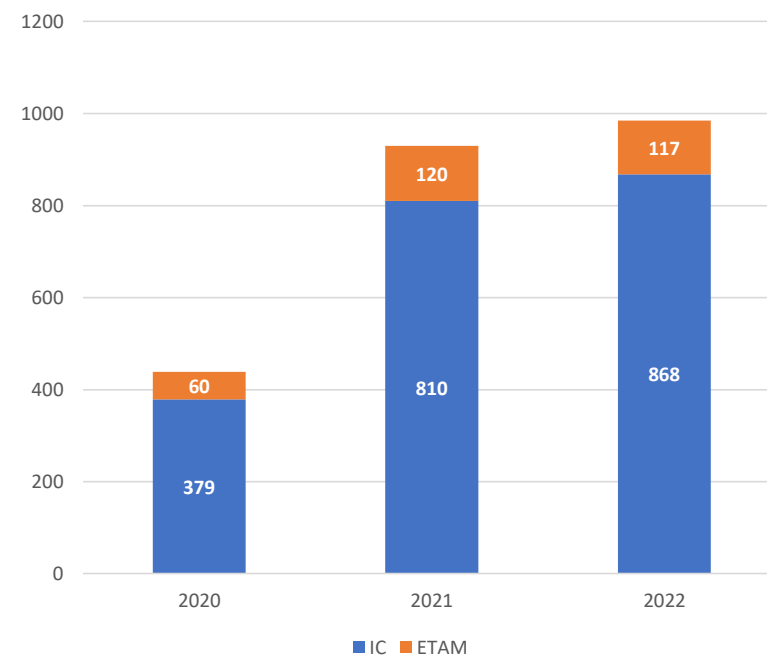
1 - EMPLOI

11. Effectifs

		2022	2021	2020
111. Effectif CDI et CDD (hors alternants) au 31 décembre	IC	859	798	640
	ETAM	78	85	74
	Total	937	883	714
111 bis. Effectif en alternance* au 31 décembre	IC	9	12	8
	ETAM	39	35	23
	Total	48	47	31
Effectif Global		985	930	745

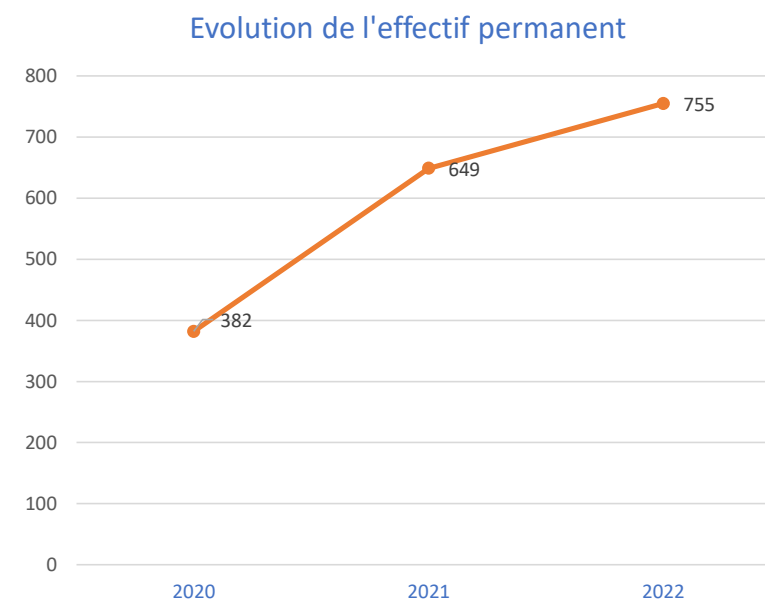
* L'effectif dit en alternance ou en parcours emploi compétences comprend tous les apprentis et les contrats de professionnalisation.

Effectif global par catégorie au 31 décembre



11. Effectifs

		2022	2021	2020
112. Effectif permanent ⁽¹⁾	IC	693	582	341
	ETAM	62	67	41
	Total	755	649	382
113. Salariés titulaires d'un CDD au 31 décembre (hors alternants)	IC	8	12	13
	ETAM	1	2	2
	Total	9	14	15
114. Effectif mensuel moyen annuel ⁽²⁾	IC	844,8	728,1	522,6
	ETAM	116,3	104,6	78,7
	Total	961,0	832,7	601,3

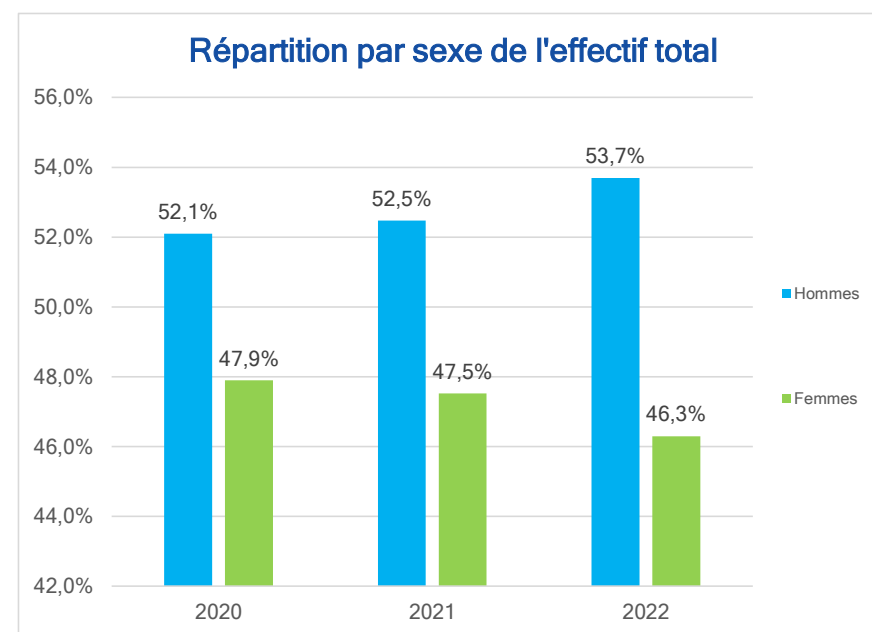


⁽¹⁾ L'effectif permanent comprend le personnel sous contrat, travaillant à temps plein et sans discontinuité du 1^{er} janvier au 31 décembre

⁽²⁾ L'effectif mensuel moyen comprend la somme des personnes présentes à la fin de chaque mois, divisée par 12

11. Effectifs

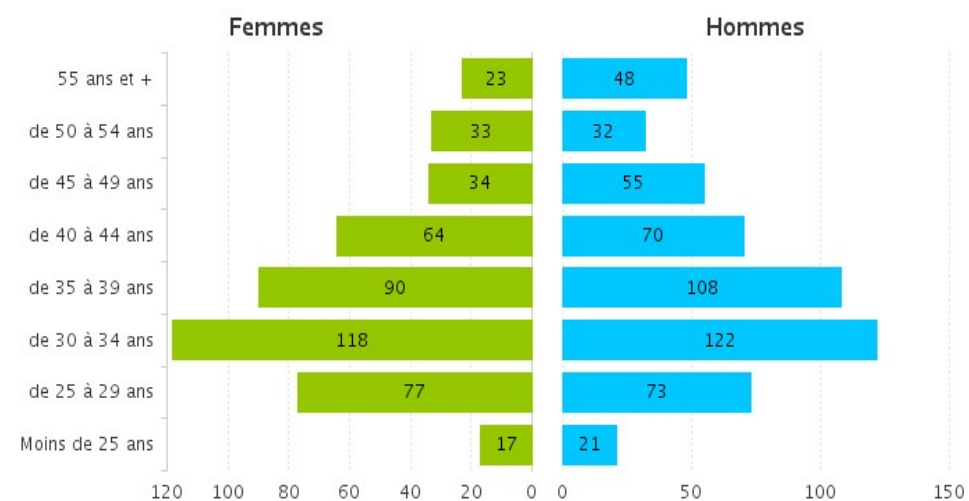
		2022	2021	2020
115. Répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre				
▶ Hommes	IC	494	454	368
	ETAM	35	34	20
	Total	529	488	388
▶ Femmes	IC	374	356	280
	ETAM	82	86	77
	Total	456	442	357
TOTAL GLOBAL		985	930	745



11. Effectifs

		2022	2021	2020
116. Répartition par âge de l'effectif total au 31 décembre				
▶ 55 ans et plus	IC	61	55	53
	ETAM	10	8	6
	Total	71	63	59
▶ De 45 à 54 ans	IC	141	141	113
	ETAM	13	16	15
	Total	154	157	128
▶ de 35 à 44 ans	IC	304	266	195
	ETAM	28	30	29
	Total	332	296	224
▶ de 25 à 34 ans	IC	353	333	269
	ETAM	37	36	28
	Total	390	369	297
▶ Moins de 25 ans	IC	9	15	18
	ETAM	29	30	19
	Total	38	45	37
TOTAL GLOBAL		985	930	745

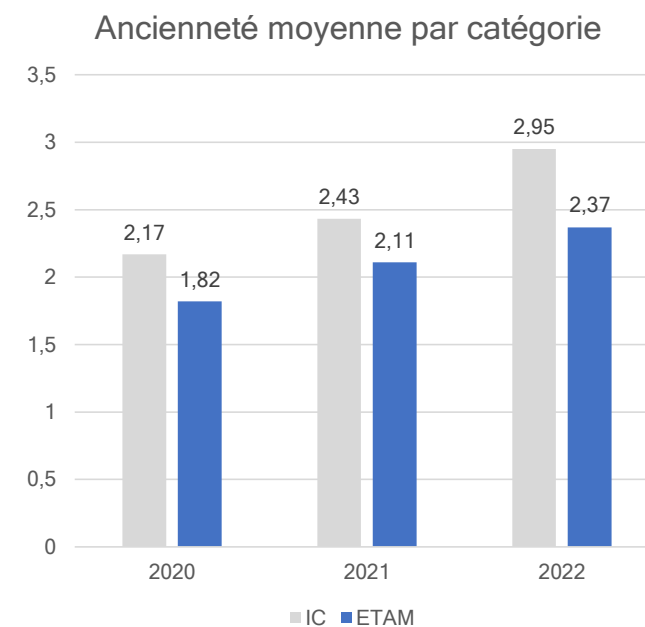
Pyramide des âges de l'effectif total au 31/12/2022



Moyenne d'âge	2022	2021	2020
Hommes	39,03	38,80	39,13
Femmes	37,47	37,15	37,23
Moyenne	38,31	38,01	38,22

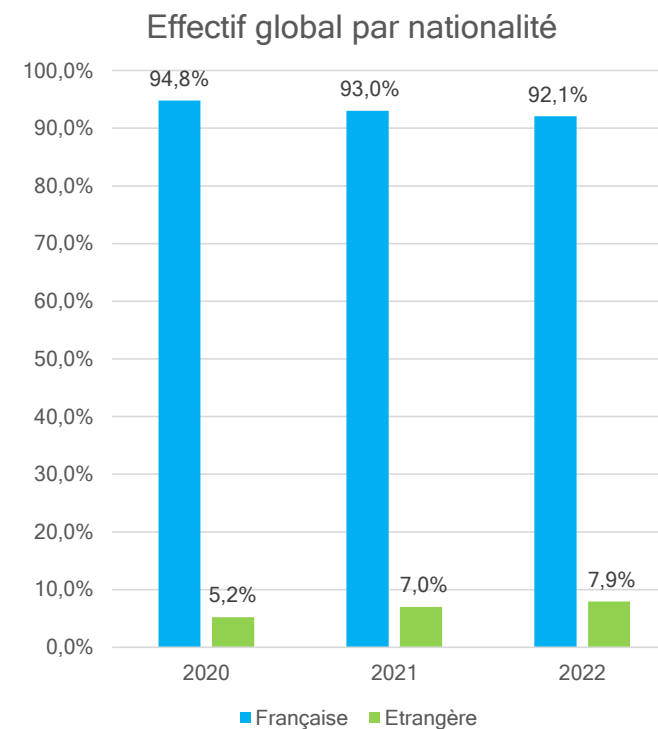
11. Effectifs

		2022	2021	2020
117. Répartition de l'effectif total par ancienneté au 31 décembre				
▶ Moins d'un an	IC	148	207	288
	ETAM	40	41	48
	Total	188	248	336
▶ Entre 1 et 2 ans inclus	IC	422	435	212
	ETAM	47	59	30
	Total	469	494	242
▶ Entre 3 et 4 ans inclus	IC	177	57	63
	ETAM	15	9	10
	Total	192	66	73
▶ Entre 5 et 6 ans inclus	IC	52	55	35
	ETAM	8	5	3
	Total	60	60	38
▶ Entre 7 et 8 ans inclus	IC	30	16	24
	ETAM	2	1	3
	Total	32	17	27
▶ 9 ans et plus	IC	39	40	26
	ETAM	5	5	3
	Total	44	45	29
TOTAL GLOBAL		985	930	745



11. Effectifs

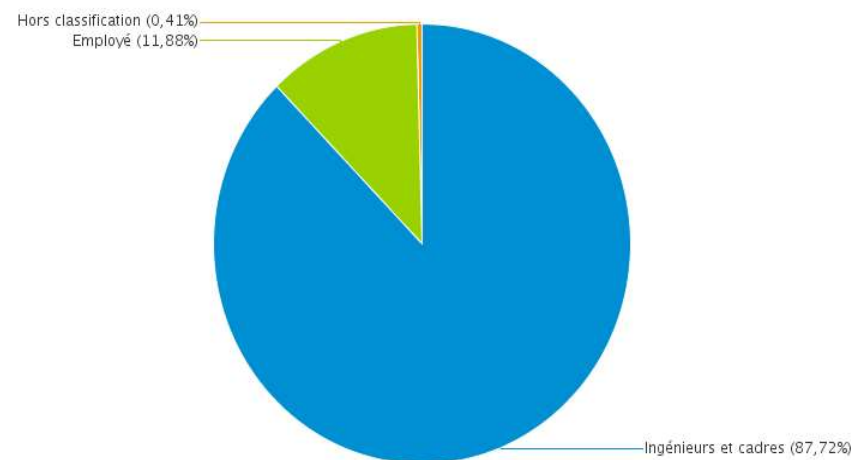
		2022	2021	2020
118. Effectif global au 31/12 par Nationalité				
Française	IC	808	760	616
	ETAM	99	105	90
	Total	907	865	706
Etrangère	IC	60	50	32
	ETAM	18	15	7
	Total	78	65	39
TOTAL GLOBAL		985	930	745



11. Effectifs

ETAM		2022	2020	2019
119. Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée				
▶ Hors classification	Hors classification	4	4	5
	Total	4	4	5
▶ Ingénieurs et cadres	INGENIEUR - CADRE POSITION 3-3	27	23	22
	INGENIEUR - CADRE POSITION 3-2	43	43	37
	INGENIEUR - CADRE POSITION 3-1	140	119	111
	INGENIEUR - CADRE POSITION 2-3	369	351	246
	INGENIEUR - CADRE POSITION 2-2	179	161	145
	INGENIEUR - CADRE POSITION 2-1	52	59	42
	INGENIEUR - CADRE POSITION 1-2	44	38	32
	INGENIEUR - CADRE POSITION 1-1	10	12	8
	Total	864	806	643
▶ Agent de maîtrise	ETAM POSITION 3-3	26	24	21
	ETAM POSITION 3-2	49	56	50
	Total	75	80	71
▶ Employé	ETAM POSITION 3-1	2	7	7
	ETAM POSITION 2-3	-	-	-
	ETAM POSITION 2-2	29	27	17
	ETAM POSITION 2-1	7	6	-
	ETAM POSITION 1-3	1	-	-
	ETAM POSITION 1-1	3	-	2
	Total	42	40	26
TOTAL GLOBAL	985	930	745	

Répartition des effectifs au 31/12/2022



12. Travailleurs extérieurs

	2022	2021	2020
121. Nombre de personnels appartenant à une entreprise extérieure :			
Personnels mis à disposition par un organisme extérieur au 31/12	55	60	61
Prestataires extérieurs au 31/12 (sur site)	ND	ND	748
122. Nombre de stagiaires ⁽¹⁾			
Stagiaires présents dans l'année	53	64	44
Nombre moyen mensuel de stagiaires	16,67	20,75	11,67
123. Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires (intérim)	10,83	8,58	5,17
124. Durée moyenne des contrats de travail temporaire (jours travaillés)⁽²⁾	148,13	139,39	126,8
125. Nombre de salariés de l'entreprise détachés	-	-	-
126. Nombre de salariés détachés accueillis	61	59	53

L'accélération de la transformation de la Société du Grand Paris depuis 2020 a eu un effet visible sur le recours aux contrats de mission conclus avec les entreprises de prestation et les entreprises de travail temporaire, dont la durée des contrats a très nettement augmenté ces deux dernières années.

(1) Stages d'une durée supérieure à 1 semaine.

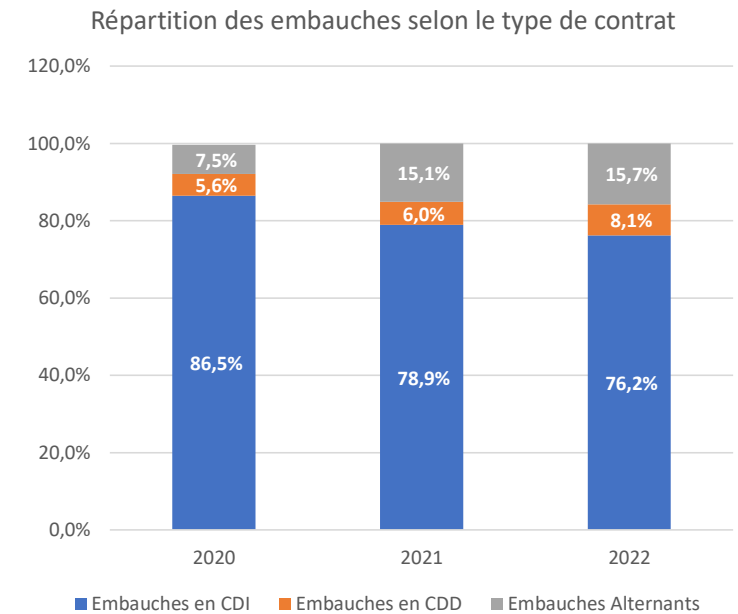
(2) Nombre de jours travaillés total divisé par nombre de contrats.

13. Embauches au cours de l'année

		2022	2021	2020
131. Nombre d'embauches en CDI *	IC	162	208	291
	ETAM	17	16	35
	Total	179	224	326
132. Nombre d'embauches en CDD (hors alternants)	IC	17	12	15
	ETAM	2	5	6
	Total	19	17	21
132 bis. Nombre d'embauches d'alternants	IC	6	11	9
	ETAM	31	32	19
	Total	37	43	28
TOTAL GLOBAL		235	284	375
134. Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans ** (CDI et CDD hors alternants)	IC	12	9	23
	ETAM	3	6	6
	Total	15	15	29

* Par simplification les membres du directoire et l'agent comptable sont inclus dans les embauches CDI.

** Age des collaborateurs à la date d'embauche.



Après une diminution des recrutements en 2021, on note une légère baisse des embauches CDI et alternant en 2022 mais une hausse des embauches CDD.

14. Départs

		2022	2021	2020
141. TOTAL des départs CDI et CDD (Consolidations CDD-CDI incluses)	IC	136	71	48
	ETAM	44	28	21
	Total	180	99	69
142. Nombre de démissions	IC	70	24	9
	ETAM	9	1	1
	Total	79	25	10
144. Nombre de licenciements	IC	11	6	3
	ETAM	1	-	-
	Total	12	6	3
145. Fins de CDD *	IC	18	15	6
	ETAM	30	21	15
	Total	48	36	21
146. Départs au cours de la période d'essai	IC	14	9	18
	ETAM	1	2	3
	Total	15	11	21

* Sont ici comptabilisés les contrats de professionnalisation (10 en 2022), les contrats d'apprentissage (26), et les CDD de surcroît d'activité (12), hors consolidations CDD-CDI.

		2022	2021	2020
142 bis. Nombre de ruptures conventionnelles	IC	11	4	4
	ETAM	1	1	-
	Total	12	5	4
143 bis. Nombre de fins de détachement	IC	1	3	4
	ETAM	-	-	-
	Total	1	3	4
145 bis. Consolidations CDD-CDI	IC	11	6	4
	ETAM	1	1	1
	Total	12	7	5
147. Départs volontaires en retraite et pré-retraite	IC	-	2	-
	ETAM	1	-	1
	Total	1	2	1
148. Nombre de décès	IC	-	1	-
	ETAM	-	1	-
	Total	-	2	-
149. Autres motifs	IC	-	1	-
	ETAM	-	1	-
	Total	-	2	-

15. Changements de position

151. Nombre de changements de position (hors alternants)	2022				2021				2020			
	Effectif 31/12/21*		Nb chgts position		Effectif 31/12/20*		Nb chgts position		Effectif 31/12/19*		Nb chgts position	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Hors grille	1	3	-	-	1	4	-	-	1	4	-	-
3.3	6	17	3	2	7	15	-	-	7	14	1	1
3.2	13	30	3	3	10	27	3	3	3	18	6	4
3.1	43	76	11	19	36	75	7	1	35	54	2	5
2.3	141	210	10	12	92	154	17	11	56	67	3	2
2.2	98	65	11	2	91	54	3	-	59	30	2	1
2.1	32	26	3	2	25	17	-	2	8	8	1	-
1.2	18	18	4	1	15	17	-	-	4	6	-	-
1.1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total IC	352	445	45	42	277	363	30	17	173	201	15	13
3.3	18	6	1	-	15	6	-	-	5	3	-	-
3.2	47	9	1	-	43	7	1	-	30	3	1	-
3.1	3	2	-	-	3	-	-	-	4	-	-	-
2.3	-	1	-	-								
Sous-total ETAM	68	18	2	-	61	13	1	-	39	6	1	-
Total par sexe	420	463	47	42	338	376	31	17	212	207	16	13
Total global	883		89		714		48		419		29	
Taux d'évolution par sexe			11,2%	9,1%			9,2%	4,5%			7,5%	6,3%
Taux d'évolution global			10,1%				6,7%				6,9%	

Cet indicateur retrace les évolutions professionnelles ayant entraîné un changement de classification Syntec

* Indicateur hors alternants.

16. Chômage

		2022	2021	2020
161. Nombre de salariés mis en chômage partiel pendant l'année considérée	IC	-	-	5
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	5
161 bis. Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée *	IC	-	-	105
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	105
162. Nombre de salariés mis en chômage intempéries pendant l'année considérée	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
162 bis. Nombre total d'heures de chômage intempéries pendant l'année considérée *	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-

* Heures indemnisées et non indemnisées.

17. Travailleurs handicapés

	2022	2021	2020
171. Nombre de travailleurs handicapés au 31 décembre de l'année considérée*	10	9	11
172. Nombre de travailleurs handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise employés au 31 décembre de l'année considérée	-	-	-
173. Contribution à l'Agefiph	ND** €	63 569 €	50 427 €

* Tel qu'il résulte de la déclaration obligatoire prévue à l'article R5212-2, Code du Travail (DOETH).

Indicateur incluant les intérimaires, ainsi que les personnels mis à disposition et les prestataires sur site présents depuis plus d'un an.

** Données dispo en juillet 2023 car elle est versée en juin de l'année n+1 au titre de l'année n

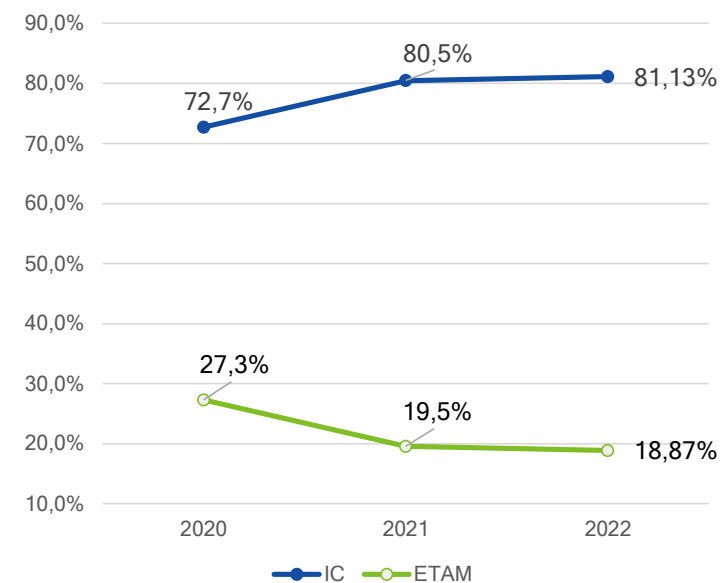
18. Absentéisme

<i>(données en jours ouvrés)</i>		2022	2021	2020
181. Nombre de journées d'absence*	IC	9 309	5 398	3 386
	ETAM	1 424	956	1 167
	Total	10 732	6 354	4 553
Nombre de jours théoriques travaillés	IC	222 149	189 676	136 259
	ETAM	28 212	27 590	20 143
	Total	250 361	217 266	156 402
182. Nombre de journées d'absences pour maladie	IC	4 754	2 946	2 114
	ETAM	1 106	715	793
	Total	5 860	3 661	2 907
Taux d'absentéisme pour maladie	Taux	2,34%	1,69%	1,86%

* Total des indicateurs 182 / 184 / 185 / 185 bis / 186 / 187). Extraction au 02/02/2023

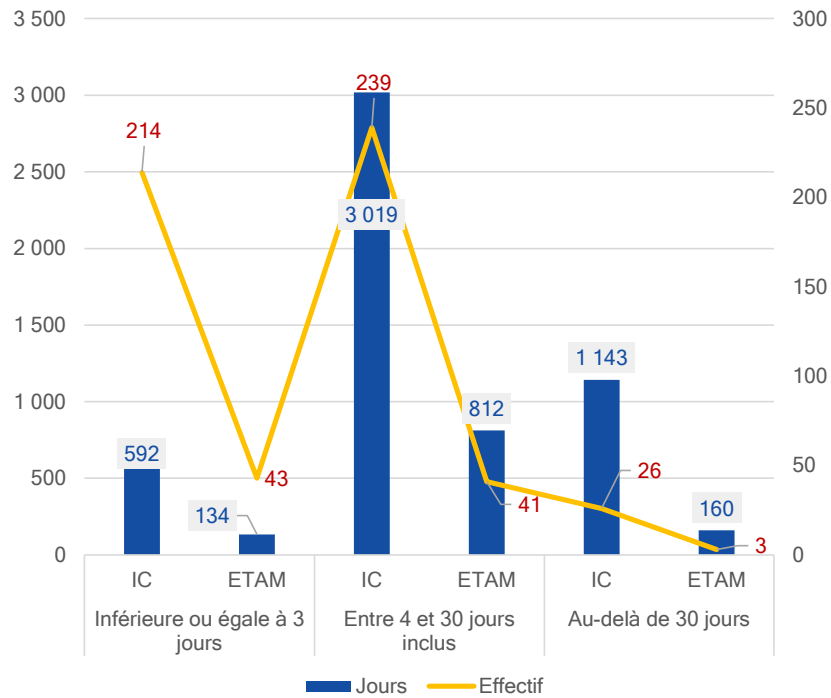
2022 : 18 longues maladies > à 90 jours , 14 femmes dont 2 chez les ETAM et 12 chez les Ingénieurs et cadres et 3 hommes Ingénieurs et cadres.

Evolution de la répartition par catégorie des jours d'absence maladie



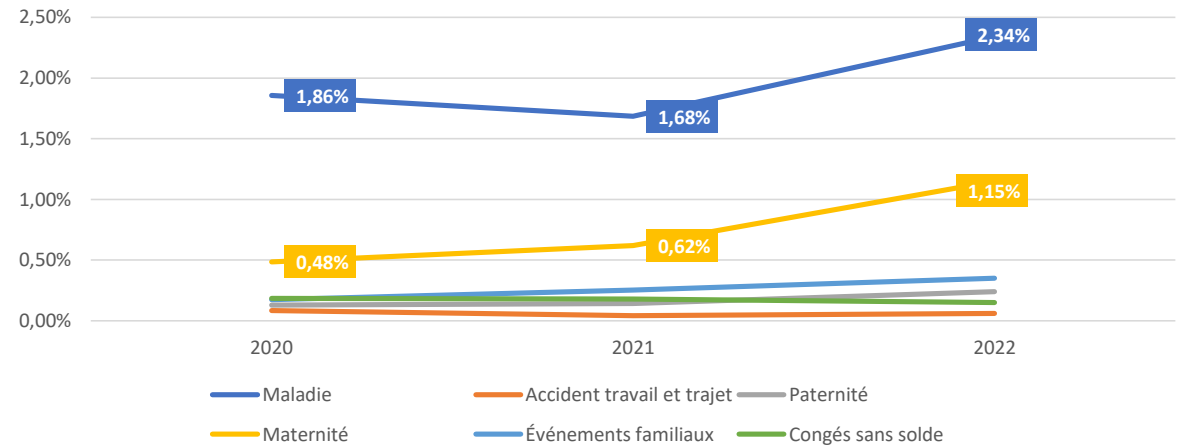
18. Absentéisme

Répartition des absences pour maladie selon leur durée



Absentéisme maladie : Effectif concerné		2022	2021	2020
Inférieure à 3 jours	IC	214	123	79
	ETAM	43	25	23
	Total	257	148	102
Entre 4 et 30 jours inclus	IC	239	140	98
	ETAM	41	30	23
	Total	280	165	121
Au-delà de 30 jours	IC	26	17	12
	ETAM	3	6	6
	Total	29	23	18

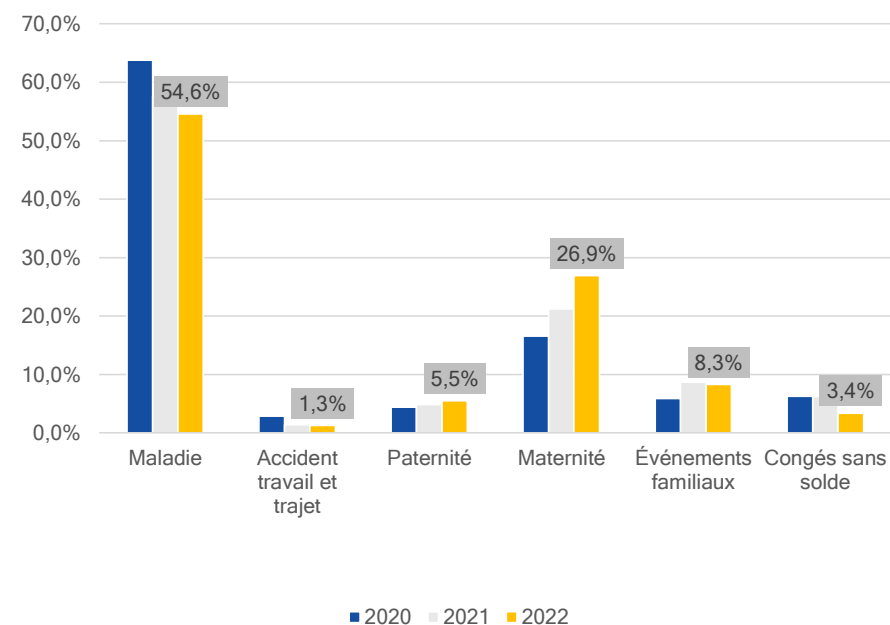
Taux d'absentéisme par motif entre 2020 et 2022



18. Absentéisme

<i>(données en jours ouvrés)</i>		2022	2021	2020
184. Nombre de journées d'absence pour accident de travail ou de trajet	IC	138	88	88
	ETAM	-	-	44
	Total	138	88	132
185. Nombre total de journées d'absence pour maternité	IC	584	1178	486
	ETAM	10	170	272
	Total	594	1348	758
185 bis. Nombre total de journées d'absence pour paternité	IC	2 683	308	200
	ETAM	202	-	-
	Total	2 885	308	200
186. Nombre total de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, enfant malade)	IC	797	506	258,5
	ETAM	92	47	11,5
	Total	888	552	270
187. Nombre total de journées d'absence pour d'autres causes : congés sans solde	IC	353	373	239,5
	ETAM	14	24	46,5
	Total	367	397	286

Evolution de la répartition des motifs d'absences



2 - REMUNERATION

21. Montant des rémunérations

	2022			2021			2020		
211. Rémunération mensuelle moyenne en euros <i>(hors agents publics et hors alternants)</i>	Moyenne	Femmes	Hommes	Moyenne	Femmes	Hommes	Moyenne	Femmes	Hommes
Ingénieurs et Cadres	6 280	5 700	6 744	6 020	5 452	6 462	6 009	5 435	6 475
ETAM	3 547	3 574	3 441	3 438	3 454	3 367	3 231	3 220	3 281
Moyenne	6 038	5 385	6 631	5771	5116	6363	5 716	5 042	6 359

Les rémunérations moyennes sont calculées sur la base des montants bruts versés au cours de l'année étudiée, et de l'effectif ETP moyen annuel.

Sont pris en compte tous les éléments de rémunérations composant le brut annuel : salaires de base, primes, absences, y compris celles qui ont un impact sur le brut (congrés sans solde, congés maternité, maladie d'une durée supérieure à 30 jours, ...).

21. Montant des rémunérations

	2022			2021			2020		
211. Rémunération mensuelle moyenne en euros (hors agents publics et hors alternants)	Moyenne	Femmes	Hommes	Moyenne	Femmes	Hommes	Moyenne	Femmes	Hommes
Ingénieurs et Cadres	6 280	5 700	6 744	6 020	5 452	6 462	6 009	5 435	6 475
• Hors classification	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
• IC POS 3-3	15 120	14 246	15 484	13 738	13 124	13 962	13 965	13 054	14 372
• IC POS 3-2	10 037	9 178	10 470	9 525	9 282	9 621	9 017	8 801	9 106
• IC POS 3-1	7 692	7 234	7 954	7 351	7 081	7 491	7 107	6 909	7 215
• IC POS 2-3	5 933	5 643	6 124	5 714	5 412	5 911	5 687	5 490	5 817
• IC POS 2-2	4 838	4 762	4 952	4 593	4 544	4 668	4 428	4 350	4 553
• IC POS 2-1	4 274	4 079	4 549	4 007	3 897	4 158	3 793	3 694	3 962
• IC POS 1-2	4 278	4 263	4 292	4 094	4 074	4 115	3 849	3 692	3 998
ETAM	3 547	3 574	3 441	3 438	3 454	3 367	3 231	3 220	3 281
• ETAM POS 3-3	3 587	3 570	3 633	3 456	3 452	3 467	3 211	3 114	3 402
• ETAM POS 3-2	3 561	3 600	3 348	3 498	3 519	3 376	3 278	3 290	3 199
• ETAM POS 3-1	2 880	NC	NC	2 706	2 640	-	2 859	2 859	-
• ETAM POS 2-2 / ETAM POS 2-1 / ETAM POS 1-4-1	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
MOYENNES	6 038	5 385	6 631	5 716	5 042	6 359	6 070	5 150	7 011

21. Montant des rémunérations

	2022	2021	2020
212. Part des primes à périodicité non mensuelle *			
• Primes variables sur objectifs	2,14%	1,84%	1,65%
• Prime individuelle annuelle	1,46%	1,76%	1,18%
• Prime collective de performance	-	-	0,70%
• Prime de vacances	0,83%	0,82%	0,68%
• Prime exceptionnelle	0,09%	0,06%	0,06%
• Prime travail du samedi	0,05%	0,06%	0,06%
• Prime travail du soir	0,01%	0,02%	0,02%
• Prime d'astreinte	-	0,002%	0,02%
• Prime de réunion publique	0,01%	0,01%	0,01%
Part totale des primes	4,60%	4,58%	4,38 %

Calcul effectué sur la base des rémunérations brutes versées.

**Cet indicateur est calculé hors agents publics et alternants.*

21. Montant des rémunérations

213. Grille des
rémunérations au 31
décembre

Salaires annuels bruts
contractuels hors primes
(hors alternants, hors membres
du directoire, hors agent
comptable et comptable public)

INGENIEUR	Minimum	Maximum	Effectif
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-3	103 500	255 552	27
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-2	66 240	134 550	43
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-1	40 365	117 791	140
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-3	47 610	114 964	370
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-2	37 458	85 600	178
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-1	40 000	58 881	51
INGENIEUR - CADRE POSITION 1-2	38 000	68 642	44
INGENIEUR - CADRE POSITION 1-1	NC	NC	1
ETAM			
ETAM POSITION 3-3	35 000	51 421	26
ETAM POSITION 3-2	35 000	59 205	49
ETAM POSITION 3-1	NC	NC	2
ETAM POSITION 1-3	NC	NC	1

22. Hiérarchie des rémunérations

	2022	2021	2020
221 bis. Rapport entre la moyenne des rémunérations des Ingénieurs et cadres, et la moyenne des rémunérations des ETAM	1,771	1,753	1,860
222. Montant global des dix rémunérations les plus élevées (hors indemnités de départ)	2 078 156 €	2 044 896 €	1 984 383 €

23. Mode de calcul des rémunérations

	2022	2021	2020
231. Pourcentage des salariés dont le salaire dépend, en tout ou partie, du rendement	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>
232. Pourcentage des ouvriers et employés payés au mois sur la base de l'horaire affiché	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>

24. Charges accessoires

241. Avantages sociaux dans l'entreprise

Congé de maternité ou d'adoption	16 semaines pour un premier enfant puis en fonction du nombre d'enfants à charge et de naissances	
Congé de paternité ou d'adoption	25 jours calendaires consécutifs pour 1 naissance, 32 jours calendaires consécutifs en cas de naissances multiples	
Congés supplémentaires d'ancienneté		
▪ Ancienneté supérieure à 3 ans : 1 jour	▪ Ancienneté supérieure à 9 ans : 3 jours	
▪ Ancienneté supérieure à 6 ans : 2 jours	▪ Ancienneté supérieure à 12 ans : 4 jours	
Congés pour événements familiaux (sans condition d'ancienneté, dans la limite des 3 mois suivant l'évènement)		
▪ Mariage ou remariage / PACS : 4 jours	▪ Décès d'un parent*, du conjoint/ concubin/ partenaire PACS*, d'un parent du conjoint, d'un frère ou d'une sœur* : 3 jours	
▪ Mariage / PACS d'un enfant : 1 jour	▪ Congé pour enfants malades (jusqu'à 15 ans) : 4 jours / an / enfant	▪ Survenance du handicap d'un enfant : 2 jours
▪ Naissance d'un enfant ou adoption : 3 jours	▪ Congé pour parents malades : 1 jour / an / parent	▪ Décès d'un enfant * : 5 jours
▪ Déménagement : 1 jour	▪ Rentrée scolaire : ½ journée jusqu'à l'entrée en 6 ^{ème} comprise	▪ Décès d'un grand parent * : 2 jours
Congés stagiaires	5 jours sans impact sur la gratification de fin de stage pour les stagiaires couverts par une convention de stage de 6 mois	
Journée flottante	1 jour de congé supplémentaire attribué entre un jour férié et un samedi ou dimanche (site fermé)	
Délai de carence maladie	Pas de carence	
Indemnisation de la maladie	90 jours (subrogation avec maintien de salaire)	
Indemnisation de départ à la retraite	1 mois pour les 5 premières années d'ancienneté, 1/5 ^{ème} de mois par année supplémentaire d'ancienneté	
Protection sociale		
▪ Mutuelle :	Garanties frais de santé prises en charge par l'établissement à 90% selon un tarif unique	
▪ Prévoyance :	Garantie prise en charge par l'établissement : 100% de la tranche A et 50% de la tranche B du plafond de la Sécurité sociale	

* +2 jours de délai de route en cas d'obsèques à l'étranger ou dans les DROM-COM.

24. Charges accessoires

24.1. Avantages sociaux dans l'entreprise (suite)

Transport (trajets domicile/travail)	Remboursement du titre de transport collectif à hauteur de 90% en Ile-de-France), 70% hors Ile-de-France type abonnement SNCF/TER Forfait Mobilité Durable (FMD) : allocation forfaitaire mensuelle d'un montant de 62 euros (vélo personnel, covoiturage, ...)	
Indemnité télétravail	Une indemnité journalière de 2,50 euros, exonérée de cotisations et contributions sociales	
Frais de garde	Participation financière de 150 € / mois / enfant de moins de 4 ans pour les collaborateurs à temps plein	
Restauration		
▪ Ensemble des collaborateurs :	Prise en charge à 100% du droit d'admission au restaurant interentreprises (RIE)	
▪ Stagiaires et contrats aidés:	Prise en charge à 100% du droit d'admission au RIE + une partie des denrées (1,87 € TTC/jour)	
Œuvres sociales	Subvention des activités sociales et culturelles du comité d'entreprise à hauteur de 1,1% de la masse salariale	
	Ingénieurs et cadres	ETAM
Préavis et indemnité de licenciement	3 mois / montant légal	2 mois / montant légal
Préavis de démission	3 mois	1 mois (si moins de 2 ans d'ancienneté) / 2 mois (si plus de 2 ans d'ancienneté)
Durée, aménagement et organisation du travail		
▪ Durée de travail	Forfait 214 jours ou 1 798 heures dans la limite de 214 jours	38 heures, horaires non fixes : plages horaires d'arrivée /de départ
▪ Récupération temps de travail	Nombre de RTT/an selon les jours fériés et les week-ends	17 jours de RTT / an
▪ Réunions publiques (pour 2 R)	½ journée de repos + indemnisation forfaitaire de 200 € bruts	½ journée de repos + régime heures supplémentaires le cas échéant
▪ Travail du soir (après 20 h)	½ journée de repos + 50% de la rémunération forfaitaire journalière	½ journée de repos + régime heures supplémentaires le cas échéant + indemnisation 100% du taux horaire
▪ Travail exceptionnel du samedi (entre 8h et 20h)	1 jour de repos +150% de la rémunération forfaitaire journalière	½ journée de repos + régime heures supplémentaires le cas échéant + indemnisation 150% du taux horaire
▪ Compte épargne temps (CET)	Alimentation de 6 jours ouvrés par année civile.	
▪ Travail des femmes enceintes	Réduction horaire du temps de travail de 30 minutes/jour dès le 3 ^{ème} mois de grossesse	

24. Charges accessoires

2022

2021

2020

242. Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel

• Entreprises de travail temporaire (intérim)	803 792 €	766 648 €	606 635 €
• Organismes d'origine des personnels mis à disposition	5 186 599 €	6 700 311 €	8 607 839 €

25. Charge salariale globale

	2022	2021	2020
250. Dépenses de personnel, y compris charges et taxes sociales	117 133 K€	97 121 K€	71 629 K€
251. Rapport entre les frais de personnel et la valeur ajoutée ou le chiffre d'affaires	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>

26. Participation financière des salariés

	2022	2021	2020
261. Montant global de la réserve de participation	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>
262. Montant moyen de la participation et / ou de l'intéressement par salarié bénéficiaire	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>
263. Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation (participation aux résultats, intéressement, actionnariat...)	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>

3 - CONDITIONS DE SANTE ET DE SECURITE

31. Accidents du travail et de trajet

		2022	2021	2020
311. Nombre d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail *	IC	3	1	-
	ETAM		-	-
	Total	3	1	-
312. Nombre de journées de travail perdues pour accident de travail (jours ouvrés)	IC	97	85	-
	ETAM		-	-
	Total	97	85	-
313. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiés à l'entreprise au cours de l'année considérée	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
314. Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
315. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	IC	3	1	5
	ETAM	-	-	1
	Total	3	1	6
Taux de fréquence des accidents du travail et de trajet *		3,44	1,98*	5,51
Taux de gravité des accidents du travail et de trajet *		0,08	0,06	0,12

* Salariés SGP sauf taux de fréquence MAD inclus

Formules de calcul :

- Taux de fréquence = (nb d'accidents en premier règlement / nb heures travaillées) x 1 000 000
- En 2022, les salariés SGP totalisent 3,44 accidents du travail pour un million d'heures salariées.
- Taux de gravité = (nb de journées perdues ouvrées par incapacité temporaire / nb heures travaillées) x 1 000
- En 2022, se sont produits 0,08 jours d'arrêt en moyenne par millier d'heures salariées.

31. Accidents du travail et de trajet

		2022	2021	2020
316a. Nombre d'accidents dont est victime le personnel mis à disposition		-	1	1
316b. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire / personnels de prestations de service dans l'établissement		- / ND	- / ND	- / ND
317. Taux et montant de la cotisation sécurité sociale d'accidents du travail	Taux	0,59%	0,71%	0,70%
	Montants	399 878 €	405 529 €	286 165 €

32. Répartition des accidents par éléments matériels*

		2022	2021	2020
321. Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
322. Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
323. Nombre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus)	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
324. Nombre d'accidents de circulation - manutention - stockage	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
325. Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-

* Salariés SGP uniquement , et accidents de travail uniquement.

33. Maladies professionnelles

		2022	2021	2020
331. Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale au cours de l'année		-	-	-
332. Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles		-	-	-
333. Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-

34. Comité de santé, de sécurité et des conditions de travail

	2022	2021	2020
341. Nombre de réunions de la DUP élargie \ attribution CHSCT (réunions ordinaires / réunions extraordinaires)		-	-
Nombre de réunion du CSE \ attribution CSSCT (réunions ordinaires / réunions extraordinaires)	8/3	11/5	7 / 9

Suite aux évolutions législatives le CHSCT a disparu. Toutefois ses missions sont assurées par le CSE et plus particulièrement par la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT – cf. slide 54).

35. Dépenses en matière de sécurité*

	2022	2021	2020
351. Effectif formé à la sécurité dans l'année (stagiaires**)	95	55	65
• Habilitation électrique BE vérification - H0B0	67		
• Sauveteur secouriste du travail	18	-	39
• Sécurité aéroportuaire (Permis TZ + Sensibilisation sûreté badge) / CORSUR / TCA		7	8
• Sécurité des secteurs d'activité d'importance vitale (SAIV)		-	1
• Séminaire restreint d'information sur la crise du COVID 19		-	1
• Droit des contrats et COVID 19		-	1
• Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)	10	-	14
• Formation et habilitation à la réalisation des prélèvements nasopharyngés		-	1
• Equipier de première intervention et guide/serre-files / Premiers secours en équipe		48	-
• Gérer les sites et sols pollués & évaluation technique de base de locomotion		-	-
352. Montant des dépenses de formation à la sécurité réalisées dans l'entreprise	19 650 €	10 728 €	11 764 €
352 bis. Autres dépenses en matière de sécurité (2020 et 2021 : sécurité des systèmes d'information)	694 K€	1196 K€	885 K€
353. Taux de réalisation du programme de sécurité présenté l'année précédente	-	-	-

* Toutes dépenses confondues (dans le plan de formation et hors plan, pour tous les collaborateurs y compris les MAD, les contrats aidés et les stagiaires le cas échéant).

** Un stagiaire peut suivre plusieurs sessions de formation dites « stages » au cours d'une année.

35. Dépenses en matière de sécurité

354. Existence et nombre de plans spécifiques de sécurité : réalisations 2022

- Sensibilisation des collaborateurs à la sécurité des chantiers
 - Sensibilisation des collaborateurs à la sécurité de l'information
-

4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

41. Durée et aménagement du temps de travail

		2022	2021	2020	
412. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur	IC	164	98	40	
	ETAM	5	3	2	
	Total	169	101	42	
413. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés au 31/12 ⁽¹⁾	IC	-	-	-	
	ETAM	117	118	95	
	Total	117	118	95	
414. Nombre de salariés occupés à temps partiel ⁽²⁾ au 31/12	•Moins de 20 heures	IC	1	1	2
		ETAM	-	-	-
	•Entre 20 et 30 heures	IC	8	7	8
		ETAM	-	-	-
	•Entre 31 et 34 heures	IC	4	2	-
		ETAM	-	-	-
	Total	13	10	10	

(1) Un dispositif d'horaires individualisés permet au salarié qui en bénéficie de choisir ses horaires de travail (horaires variables, avec possibilité de plage fixe).

(2) Temps partiel choisi, au sens ETP (taux d'emploi inférieur à 100%). Lorsqu'il est instauré dès le début du contrat, le temps partiel est la plupart du temps en lien avec des convenances personnelles. Lorsque c'est en cours de contrat il peut s'agir de congés d'éducation parentale ou de retraite progressive.

- Demandes individuelles formulées par les salariés à temps partiel pour déroger à la durée hebdomadaire minimale : néant
- Conditions d'application des aménagements de la durée et des horaires sur une période supérieure à la semaine lorsqu'ils s'appliquent à des salariés à temps partiel : pas de condition particulière.

41. Durée et aménagement du temps de travail

		2022	2021	2020
415. Nombre de salariés ayant bénéficié de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs (concerne uniquement l'effectif permanent)	IC	644	542	315
	ETAM	61	67	41
	Total	705	609	356
416. Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur) ⁽³⁾			25	
417. Nombre de jours fériés payés			11	
418. Heures supplémentaires (hors heures en dépassement des cadre forfait heures)	Nb heures	-	-	3
	Effectif	-	-	1

(3) Hors congés supplémentaires, d'ancienneté et de fractionnement (1 à 3 jours selon les situations) et hors ponts.

42. Organisation du travail

	2022	2021	2020
421. Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants au 31/12	2	2	2

43. Conditions physiques de travail

	2022	2021	2020
431. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 dbs à leur poste de travail	N/A	N/A	N/A
432. Nombre de salariés exposés à la chaleur *	N/A	N/A	N/A
433. Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière **	N/A	N/A	N/A
434. Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures	N/A	N/A	N/A

* Au sens de la définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976

** Au sens de la définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976

44. Transformation de l'organisation du travail

		2022	2021	2020
441. Expériences de transformation de l'organisation du travail en vue d'en améliorer le contenu (y compris MAD)				
➤ Télétravail : nombre formulaire de télétravail signés *	IC	186	627	405
	ETAM	35	85	43
	Total	221	712	448
➤ Plateaux-projet : nombre de collaborateurs concernés	IC	471	326	379
	ETAM	11	9	30
	Total	482	335	409

* Formulaire mis en place septembre 2021

45. Dépenses d'amélioration de conditions de travail

	2022	2021	2020
451. Montant des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise*	3 496 K€	6 000 K€	1 403 K€
Dont Logistique, environnement de travail et immobilier	708 K€	528 K€	608 K€
Dont Informatique	2 788 K€	5 472 K€	796 K€
452. Taux de réalisation du programme d'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise l'année précédente (informatique)	<i>ND</i>	<i>ND</i>	70%

46. Médecine du travail

	2022	2021	2020
461. Nombre d'examens cliniques <i>(effectués par l'AMET)</i>	141	194	121
Dont travailleurs soumis à surveillance médicale	0	0	0
462. Nombre d'examens complémentaires <i>(Effectués par l'infirmière SGP)</i>	307	374	0
463. Intervention en milieu de travail ** <i>(visites + nombre de réunions du CHSCT avec présence médecin) *</i>	0	4	3

47. Travailleurs inaptes

	2022	2021	2020
471. Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail.	-	-	-
472. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	-	-	-

5 - FORMATION

51. Formation professionnelle continue (FPC)

	2022	2021	2020
511. Pourcentage de la masse salariale consacré à la FPC	2,69 %	3,00 %	3,12 %
512. Montant consacré à la FPC			
• Dépenses de formation externe (coût pédagogique des formations inscrites au plan de formation)	615 237 €	877 577 €	153 872 €
• Prise en charge Fafiec	- 107 055 €	- 377 637 €	N/A
• Coûts salariaux (valorisation du salaire des collaborateurs partis en formation)	1 119 787 €	910 194 €	313 908 €
• Versement aux organismes de formation (OPCO)	-	967 490 €	586 587 €
• Autres dépenses (alternance, coaching, outplacement)	88 540 €	235 062 €	185 150 €
TOTAL	1 716 509 €	2 612 686 €	1 239 517 €

513. Nombre de stagiaires (salariés formés)

➤ Ingénieurs et Cadres	Hommes	381	342	195
	Femmes	282	264	151
	Total	663	606	346
➤ ETAM	Hommes	17	14	4
	Femmes	35	32	20
	Total	52	46	24
	Total global	715	652	370

51. Formation professionnelle continue (FPC)

		2022	2021	2020	
514. Nombre d'heures de stage rémunérées (hors CPF autonomes et bilans de compétences non financés SGP)	IC	16 557 h	12 470 h	4 618 h	
	ETAM	754 h	826 h	357 h	
	Total	17 311 h	13 296 h	4 975 h	
514 bis. Nombre d'heures de stage non rémunérées (hors CPF autonomes et bilans de compétences non financés SGP)	IC	-	-	-	
	ETAM	-	-	-	
	Total	-	-	-	
515. Décomposition des heures de formation réalisées par type de stage	Catégorie 1 : 2017-2018 : Adaptation au poste de travail, évolution ou maintien dans l'emploi 2019 : Formations obligatoires	IC	8 090 h	4894 h	856,25 h
		ETAM	48 h	28 h	112 h
		Total	8 138 h	4 922 h	968,25 h
	Catégorie 2 : 2017-2018 : Développement des compétences 2019 : Formations non obligatoires	IC	8 467 h	7576 h	3 761,8 h
		ETAM	706 h	798 h	245 h
		Total	9 173 h	8 374 h	4 006,8 h

52. Congés formation

	2022	2021	2020
521. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	-	-	-
522. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	-	-	-
523. Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation	-	-	-

53. Apprentissage

	2022	2021	2020
➤ Nombre de contrats en alternance conclus dans l'année	38	43	28
➤ Nombre de contrats en alternance en vigueur au cours de l'année	80	73	48

L'alternance concerne à la fois les contrats en apprentissage et les contrats de professionnalisation. La SGP comptait 48 alternants dans ses effectifs au 31.12.2022

6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES

61. Représentants du personnel

611. Composition des représentants du personnel par collège au 31/12

	Titulaires	Suppléants
○ Ingénieurs et cadres	11	4
○ ETAM	2	2

Le CSE a repris fin 2019 les prérogatives des 3 instances DP, CE et SSCT, suite aux élections des représentants du personnel.

Désignation en décembre 2019 de 3 délégué(e)s syndicaux/syndicales et création de 2 sections syndicales.

Prochaines élections fin 2023.

	2022	2021	2020
612. Volume global des crédits d'heures utilisés	3 318 h	3 144 h	2 132 h

61. Représentants du personnel

61. Représentants du personnel (suite)	2022	2020	2019
613. Nombre de réunions avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux			
▶ DUP élargie - Attribution CE (réunions ordinaires / réunions extraordinaires)	-	-	-
▶ DUP élargie - Attribution Délégués du personnel	-	-	-
▶ CSE : Comité Social et Economique (réunions ordinaires / réunions extraordinaires)	11/11	11/10	11 / 11
▶ Commissions	18	14	15
➢ <i>Commissions Formation</i>	3	3	3
➢ <i>Commissions Logement</i>	2	2	3
➢ <i>Commissions Egalité professionnelle</i>	3	2	3
➢ <i>Commission Complémentaire Santé et Prévoyance</i>	1	4	
➢ <i>Commissions Santé, sécurité et conditions de travail</i>	9	3	6
▶ Avec les Délégués syndicaux	7	15	8

61. Représentants du personnel

614. Date de signature et objet des accords signés dans l'année

01/03/2022	Accord portant sur le droit à la déconnexion
28/06/2022	Accord relatif à l'intéressement
12/10/2022	Accord portant sur les mesures salariales négociées au titre de l'année 2022
23/12/2022	Avenant de révision de l'accord relatif à l'intéressement

62. Information et communication

621. Procédure d'accueil

Remise des documents et matériels suivants :

- Equipements informatiques et téléphoniques
- Badge d'accès à l'immeuble
- Pack d'accueil comportant :

Dans le pack :

- Le livret d'accueil
- Le code de bonne conduite (déontologie)
- Divers goodies (sacs à dos, cahier, stylos, etc)

Par email / SphèreDoc :

- La décision portant sur l'organisation de la SGP ainsi que l'organigramme
- Les règlements intérieurs du siège de la SGP et de la Fabrique du métro
- La charte des bonnes pratiques pour la sécurité informatique
- L'accord sur la durée, l'aménagement et l'organisation du travail / Accord télétravail / Accord CET
- La décision précisant les principes en matière de jours de repos et jours chômés de l'année en cours
- La fiche d'autorisation d'exploitation et de diffusion du droit à l'image
- Le lien d'affiliation en ligne pour la mutuelle
- Le formulaire d'inscription à Sphère et SphèreDoc
- La procédure d'évacuation des locaux, la procédure d'urgence (incident/accident)
- La fiche d'inscription au CE et la fiche autorisant la DRH à traiter l'information sur les revenus
- La déclaration sur l'honneur pour le remboursement du titre de transport

62. Information et communication

622. Etapes du parcours d'intégration du nouveau collaborateur



62. Information et communication

62. Information et communication (suite)

623. Procédures d'information ascendante ou descendante

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • GEPEX, Supports de présentations diverses • Séminaire interne, réunions de service à distance • Mails divers (Infos RH, logistique, informatique...) • Pauses RH manager (mensuelles) • Accès à SphereDoc et/ou le répertoire informatique commun comprenant un ensemble de documents (Convention collective, accords d'entreprise, décisions d'organisation, ...) - Grand Portail Express (GPEX - Portail interne, depuis septembre 2021) • MapMood's (plan et usage des locaux) • Teams Directoire | <ul style="list-style-type: none"> • Evènements internes (Jeudis connectés, Vue sur les chantiers, conférences santé) • Newsletters (mensuelles) • Diginews (bimensuel, actualité digitale uniquement) • Modes opératoires Teams, salles de réunion, Sharing Cloud, • Kiosques RH • Site web de la SGP • Revue de presse |
|--|---|

624. Systèmes d'entretiens individuels

- Entretiens de fixation des objectifs
- Entretiens intermédiaires d'évaluation
- Entretiens annuels d'évaluation et professionnels

63. Différends concernant l'application du droit du travail

	2022	2021	2020
631. Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année	-	-	-
632. Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause	4	3	1
633. Nombre de mises en demeure et nombre de procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année considérée	-	1	-

7 - AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

71. Œuvres sociales

	2022	2021	2020
711. Répartition des dépenses de l'entreprise (dépenses directes)			
○ Subventions au Comité d'Entreprise	960 231 €	814 790 €	634 908 €
• Subvention des activités sociales et culturelles (ASC)	812 503 €	689 437 €	537 230 €
• Subvention de fonctionnement	147 728 €	125 352 €	97 678 €
• Subvention de formation	-	-	-
○ Participation SGP effort de construction « Action logement »	304 850 €	257 072 €	183 836 €
○ Restauration (prise en charge SGP)	605 047 €	341 410 €	243 949 €

72. Autres charges sociales

	2022	2021	2020
721. Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (maladie, décès)*	10 134 376 €	8 832 899 €	6 304 870 €
722. Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (vieillesse)*	11 365 104 €	9 636 069 €	6 895 402 €

*Versements directs, ou par l'intermédiaire d'assurances.